



Comité économique et social européen

Conférence sur le thème
***"Démocratie participative: situation actuelle et opportunités
offertes par la Constitution européenne"***

tenue à Bruxelles, les 8 et 9 mars 2004

Session 1:

***"La constitution européenne, le dialogue civil
et la vie démocratique dans la nouvelle Europe"***

INTERVENTION

de M. Dermot McCARTHY

Président du Comité économique et social d'Irlande (NESC)

Seul le texte prononcé fait foi

Check Against Delivery

Merci Monsieur le Président.

Je suis vraiment très heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat d'actualité important.

Cette session sera consacrée à examiner l'opportunité d'un dialogue social à l'heure actuelle, période importante pour toutes les raisons qui ont déjà été évoquées, mais tout particulièrement du fait de la reconnaissance dans le projet de traité constitutionnel de la démocratie participative comme faisant partie intégrante de la vie démocratique de l'Union européenne.

Il me semble néanmoins que l'importance du dialogue avec la société civile dans la vie de l'Union a déjà été établie, non seulement par le projet de traité, mais aussi par la pratique qui a évolué et qui est consacrée non seulement dans la grande diversité des organisations représentées dans cette salle, qui ont toutes, à des degrés, divers contribué à attester la réalité et l'existence du dialogue au niveau européen, mais aussi par le lancement d'une réflexion sur la nature de la société civile et son interaction avec les pouvoirs publics tant au niveau européen qu'au niveau national.

L'importance des progrès réalisés est reflétée dans le contenu du Livre blanc de la Commission sur la gouvernance européenne, publié en 2001, qui reconnaît l'importance de ce dialogue pour le développement et la mise en œuvre d'un projet européen. Les engagements de la Commission sur les normes minimales de consultation dans l'élaboration de ses travaux et dans le développement pratique d'un dialogue coordonné dans diverses formations sectorielles avec les représentants du dialogue civil attestent également de ces progrès.

Nous parlons donc d'une chose qui est déjà réalité. Et la question que l'on peut se poser est la suivante: qu'en sera-t-il à l'avenir? Comment ce dialogue est-il compris, poussé, favorisé? J'aimerais m'attarder un peu sur le contexte dans lequel ce dialogue social doit avoir lieu, les défis qui en découlent et les problèmes auxquels il faut faire face alors que nous cherchons des mécanismes appropriés dans lesquels ce dialogue pourrait donner les meilleurs résultats. J'aimerais à cet égard vous faire part de quelques réflexions tirées de l'expérience de l'Irlande dans l'extension du processus de partenariat social à la société civile au sens large, au-delà des partenaires sociaux traditionnels, ainsi que de certains des problèmes qui en découlent.

Pour situer un peu le contexte dans lequel a lieu notre rencontre et la manière dont le débat sur le projet de traité constitutionnel doit évoluer, il faut dire que nous nous trouvons clairement en plein bouleversement socioéconomique, ce qui place les institutions, les politiques et les mécanismes bien établis devant un certain nombre de défis, voire complique la définition de la tâche qu'est la gouvernance, sans parler de sa mise en œuvre. Nous sommes confrontés à l'obligation de nous transformer sur le plan économique sous la pression du monde économique et technologique dans lequel nous vivons. Par conséquent, nous devons faire face à une nouvelle demande en termes d'accroissement collectif de nos capacités afin d'innover et de s'adapter aux changements. D'où la préoccupation de chacun de développer une économie et une société de la connaissance; dans cette perspective, nous sommes faces à de nouveaux défis pour gérer la répartition des coûts et des bénéfices du changement. Il ne s'agit ni plus ni moins que de répondre à une aspiration égalitaire essentielle, conséquence de la dislocation causée par les changements socioéconomiques.

Si c'est là l'environnement dans lequel nous devons progresser, c'est un défi posé non seulement aux gouvernements mais aussi à la société toute entière. Nous devons ensemble jeter les fondements d'un nouveau modèle de développement économique qui ne modifie pas simplement les habitudes des entreprises mais prévoit aussi le développement d'infrastructures appropriées pour, par exemple, la recherche et le développement, ainsi que dans le domaine des crèches et garderies, de l'apprentissage tout au long de la vie et des programmes d'éducation pour adultes dits de "la seconde chance". Notre pouvoir d'innovation doit dépasser les milieux économiques et les entreprises pour avoir une dimension sociale et culturelle. L'évaluation rapide de compétences spécialisées est particulièrement problématique dans le secteur des entreprises, difficulté dont il est déjà tenu compte avec la nouvelle conception de la compétitivité et de la nature des politiques et pratiques en matière de concurrence qui émerge tant au niveau national qu'au niveau européen.

Nous avons vu que les investissements se sont développés de manière ciblée pour approfondir la réflexion et les pratiques sur les nouvelles formes de "flexibilisation" du travail. Il convient cependant d'accorder aux questions qui se posent par exemple en terme de conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle toute l'attention et les efforts qu'elles méritent. Bref, nous devons développer une capacité à long terme d'élargir les compétences non seulement dans les administrations publiques ou les entreprises mais aussi dans la société toute entière à travers la société civile, si nous voulons que les changements et les défis qui en découlent puissent être correctement et équitablement gérés.

Si c'est ce que nous voulons, il nous faut améliorer les mécanismes nationaux d'innovation et instaurer un mécanisme européen d'innovation. Ce devra être le résultat d'un processus qui se base sur les compétences et les capacités requises. Dans ce contexte, je pense que nous pouvons parler de la nécessité d'apporter des améliorations et d'augmenter les capacités sur trois aspects spécifiques.

Citons tout d'abord l'innovation commerciale, qui s'est peut-être révélée comme l'élément essentiel de l'innovation, de la réflexion et des pratiques. Deuxièmement, nous devons également envisager nos compétences en matière de développement des ressources humaines au sens le plus large, dans la perspective de "l'apprentissage tout au long de la vie". Troisièmement, et c'est primordial, nous devons développer nos compétences dans la création et le maintien d'une solidarité nationale et européenne. C'est là peut-être, de tous les enjeux, le plus ambitieux.

Au niveau européen, cette tâche est envisagée sous l'angle de la "stratégie de Lisbonne" ou de "l'Agenda de Lisbonne", qui ont fait l'objet d'une conférence du Comité économique et social européen qui avait remporté un franc succès l'année dernière, et qui bien sûr seront à l'ordre du jour du conseil européen de printemps dans quelques semaines. Dans le cadre de cette stratégie, nous avons commencé à développer au niveau européen et national des compétences susceptibles d'augmenter, par exemple, la flexibilité des marchés de l'emploi, de stimuler l'innovation technique et organisationnelle, d'encourager l'esprit d'entreprise, d'accroître les efforts dans le secteur de la recherche et du développement et, point décisif, de permettre d'achever le Marché unique.

Malgré ce calendrier très précis et le fait que l'on s'accorde à reconnaître le défi auquel l'Europe est confrontée, le rapport du Centre for European Reform, appelé "Lisbon Scoreboard" (Tableau de bord de Lisbonne), fait écho au rapport de la Commission pour indiquer que les performances européennes en la matière ont été médiocres. La Commission a dû admettre que l'écart qui la sépare des États-Unis en termes de performances économiques ne sera pas comblé à la fin de cette décennie et que les objectifs fixés pour le marché du travail ne seront probablement pas atteints.

Cela signifie que même dans les domaines où la réflexion est déjà bien avancée et où les lignes directrices pour l'élaboration des politiques ont déjà été fixées, nous sommes confrontés à des difficultés de mise en œuvre pour concrétiser la stratégie qui a été convenue. Bien entendu, les performances ne sont pas uniformes et tous les États membres peuvent plus ou moins se prévaloir de progrès significatifs dans toutes les dimensions de la stratégie de Lisbonne. Nous pouvons nous efforcer de parvenir à un haut niveau de performances économiques et de compétitivité. Il n'est nul besoin d'importer ou d'appliquer intégralement le modèle économique américain. La très bonne performance, selon les chiffres publiés aujourd'hui dans le Lisbon Scoreboard, des États nordiques de l'Union européenne par exemple, nous montre bien que c'est possible.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, nous avons mis en place, grâce à la méthode ouverte de coordination, de nouvelles formes d'interaction et de réflexion sur les politiques menées et les pratiques employées. Nous pouvons nous prévaloir, par exemple, d'avoir conçu et mis en place des plans d'action pour l'emploi, des stratégies de lutte contre la pauvreté

et en faveur de l'inclusion sociale et, si le Conseil européen accepte la proposition dans quelques semaines, d'avoir reconnu le rôle des partenariats révisés dans les États membres, en respectant tous les éléments du programme de Lisbonne. Dans ce cadre, on s'accorde déjà à dire que la politique de mise en oeuvre et les objectifs fixés au niveau européen requièrent l'engagement actif des acteurs, dans toute la diversité des pratiques et actions consacrées à Lisbonne.

L'un des autres progrès que j'estime devoir être cité est l'accent mis désormais, dans tous les États membres et au niveau européen, sur la réforme de la réglementation. C'est un aspect que d'aucun considère comme relevant exclusivement des affaires courantes, mais en réalité, améliorer les pratiques en matière de réglementation ainsi que l'analyse de l'impact de celle-ci mériterait l'engagement de tous les acteurs de la société. Il paraît donc légitime que la société civile s'en préoccupe tout autant que les partenaires sociaux bien établis. Il y a donc, au cœur de cette réflexion et des pratiques au niveau européen, même avant l'adoption d'un traité constitutionnel, un cadre dans lequel le dialogue de la société civile n'est pas considéré comme seulement utile, mais également indispensable.

De mon expérience au niveau national, j'aimerais tirer quelques conclusions concernant les questions qui se posent lorsque nous voulons y parvenir. Nous nous sommes efforcés en Irlande de donner corps au dialogue et de mettre en place des structures des mécanismes susceptibles d'encourager un plus large engagement et d'offrir des résultats plus tangibles. Nous nous sommes par exemple efforcés, en ce qui concerne les structures, de créer des organisations chargées de nourrir la réflexion, une réflexion commune, sur les manières de

parvenir à une compréhension commune des questions qui se posent à la société toute entière et aux responsables politiques, notamment des organisations telles que celles que je préside, mais aussi toute une panoplie d'autres organisations où les représentants de la société civile rencontrent des partenaires sociaux et des représentants des organes gouvernementaux afin d'approfondir la réflexion et de formuler des réponses à des problèmes communs.

Nous avons, au sein de ces structures, commencé à mettre en place un mécanisme qui favorise la culture du partenariat, en reconnaissant les inquiétudes légitimes, bien que différentes, et les objectifs finalement très différents de nombre de participants au dialogue. Nous avons commencé à donner corps, grâce à cette culture, à un dialogue axé sur la recherche de solutions, cherchant à définir les diverses manières de faire progresser les choses et favorisant l'obtention du consensus le plus large possible parmi les acteurs concernés.

Ce faisant, favorisant ainsi la reconnaissance de bien des organisations de la société civile en tant que partenaires sociaux au sens formel du terme, nous avons identifié un certain nombre d'aspects qui concernent tous autant le dialogue avec la société civile au niveau européen, et avons commencé à y réfléchir, bien qu'à mon avis, nous n'ayons pas encore trouvé de réponses satisfaisantes.

On se penchera d'abord sur la nature du dialogue social et, ce point a déjà été soulevé, sur la nature des divergences, voire des tensions qui existent entre consultation et participation, ainsi que sur celle de l'organe ultime de prise de décision. Ces questions peuvent être sources de difficultés et de tensions et

requièrent de poursuivre le dialogue si l'on veut éviter les malentendus. Les conditions dans lesquelles se déroule le dialogue et le statut de l'interlocuteur sont des points qui doivent impérativement être clarifiés.

Deuxièmement, il faut se poser la question du lien entre dialogue de la société civile et partenariat social d'une part et dialogue politique d'autre part. Bien sûr, les conflits ou les tensions n'apparaissent pas nécessairement entre ces différentes formes d'exercice de la démocratie mais en pratique, elles surgissent notamment lorsque les conditions dans lequel le débat se déroule oscillent d'un pilier à l'autre du dialogue. Ces conditions se modifient inévitablement, en fait c'est indispensable.

Il y a la question du niveau approprié de prise de décision, entre le niveau européen et le niveau national, et les questions européennes et nationales qui découlent peut-être d'un domaine de compétences partagées entre ces deux niveaux suscitent de réelles difficultés ou sont tout au moins sources d'enjeu pour la structuration d'un dialogue à la fois efficace et satisfaisant.

Enfin, il y a la question de la légitimité: qui est habilité à participer à ce dialogue? Qui détermine cette légitimité ou tout au moins la valide en reconnaissant le droit de participer pour les autres? Si la question se pose de savoir si les institutions d'un État représentent suffisamment ou correctement l'ensemble de la société civile, cela veut dire que les ONG ne sont pas non plus l'expression satisfaisante de la société civile toute entière. Il faut donc faire preuve d'ouverture d'esprit et élargir le dialogue et le débat, ce qui doit être reflété dans la manière dont nous structurons notre approche.

A la lumière de l'expérience de mon pays, laissez-moi vous faire part de certaines réflexions sur les défis futurs qui se poseront au niveau européen en ce moment décisif. Je crois que les institutions de l'Union se doivent de concrétiser le potentiel de dialogue civil afin d'améliorer le contenu des politiques et le niveau de réalisation des objectifs que les Européens se sont fixés ensemble. L'existence d'une volonté de s'engager au-delà des formalités ou des rituels est également indispensable, ce qui peut être difficile voire ambitieux pour des institutions subissant de nombreuses pressions de nature politique et économique, de même qu'une pression de nature logistique sur l'organisation d'un dialogue qui ait un sens pour tous les participants.

Les ONG au niveau européen se doivent d'utiliser toutes les possibilités qui leur sont offertes par la méthode ouverte de coordination et les structures que celle-ci prévoit. A cet égard, j'aimerais suggérer, que jusqu'ici, elles se sont montrées plus efficaces dans la tâche d'apprentissage des politiques découlant de la méthode ouverte que les administrations nationales. Peut-être est-ce là pour elles l'occasion rêvée pour créer une légitimité et contribuer à l'apprentissage politique grâce à cette même capacité de partager les expériences?

Il y a également la question du dialogue civil au niveau national. Au fur et à mesure qu'il se renforce, nous devons prendre conscience que le dialogue civil national peut nourrir le dialogue civil au niveau européen. Cela n'est pas sans conséquence pour les institutions nationales telles que celles que je préside afin de concrétiser cet apport. On peut notamment s'interroger sur le lien qui existe entre CES nationaux et le Comité économique et social européen, ainsi que sur les acteurs qui contribuent, en tant que membres, au CESE.

Il faut donc examiner les défis liés aux structures, les défis liés au processus et les défis liés à la substance ou au contenu si l'on veut que le dialogue social rencontre le succès espéré et indispensable. Mais je pense que nous pourrions examiner les progrès significatifs enregistrés, dans un laps de temps relativement court, dans la reconnaissance de l'importance du dialogue civil au niveau européen, et nous sentir encouragés par les expériences très positives de nombreux États membres. Nous pouvons également être stimulés par l'idée qu'avec le nouveau traité constitutionnel, le processus tout entier et le potentiel qu'il renferme nous offrira certainement de nouvelles perspectives susceptibles de bénéficier à tous les citoyens européens.

Je vous remercie Monsieur le Président.